Image not found or type unknown

Pénalités à payer à la compagnie des eaux

Par **BAHIA**, le **13/11/2007** à **08:47**

suite à un changement de compteur d'eau: une expertise a été faite sur celui-ci. On me demande 460 euros car à l'expertise on a découvert traces de serres joint, coup sur le boitier... + une révaluation sur 1 an et demi de mes factures! un courrier stipule une tentative de fraude, bref je n'ai bien sûr jamais touché à ce compteur! la copmgnie des eaux m'a dit au tél. que je ne pouvais rien prouver et que tout était contre moi. Comment puis-je me défendre et surtout éviter toutes ces factures? merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés